

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

L'an 2024, le 12 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 16/02/2024
Et
Publication ou notification du :
16/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

01_2024 – SUBVENTION CLUB DE TIR-TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Le club de tir de Sillery « Les Inséparables » souhaite réaliser des travaux de sécurisation de sa salle de stockage d'armes en vue notamment de prévenir du vol. La valeur des armes stockées est estimée à 60 000 €.

L'association a déjà fait des travaux en ce sens (alarmes, vidéosurveillance) mais le point faible reste la porte d'entrée de la salle de stockage.

Le devis de changement de cette porte s'élève à 4 433 € TTC.

L'association demande ainsi une aide financière exceptionnelle de la collectivité.

Elle fait valoir le bon fonctionnement de son école de tir et le coût toujours plus élevé des déplacements sur les différents championnats en raison des bons résultats.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 051-215104993-20240212-01_2024-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

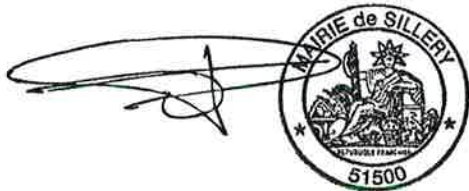
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club de tir « Les Inséparables » ;

D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2024

Le Maire
Thomas DUBOIS



Le secrétaire de séance,
M. MONIER Guy



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

L'an 2024, le 12 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 16/02/2024
Et
Publication ou notification du :
16/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

02_2024 – CONVENTION DE GEOLOCALISATION DE SEPULTURES DE "MORTS POUR LA FRANCE" DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Suite à un travail de recensement et de géolocalisation de sépultures de « Morts pour la France » dans le cimetière de Sillery, une convention visant à remettre en état ces sépultures, à les géolocaliser au moyen d'une application mobile et à y apposer une signalétique particulière est soumise à délibération.

Les engagements respectifs de la commune et du Comité de Reims pour le Souvenir Français sont les suivants :

Engagement commun :

- La Commune et le Comité s'engagent à mettre en place la géolocalisation des 25 sépultures de « Morts pour la France » présentes dans le cimetière communal
- La commune a autorisé le Comité à mener les investigations préalables nécessaires. Elles ont été menées par les représentants du Souvenir Français auprès de la municipalité
- Dans le cas où subsiste une famille descendante identifiée, il sera recueilli l'accord de cette dernière pour géolocaliser la sépulture et mettre en ligne les informations biographiques du « Mort pour la France » concerné.
- S'agissant du coût de l'opération, le tarif pour la géolocalisation des tombes de combattants Morts pour la France est ramené à 15 € par fiche/combattant Mort pour la France pendant 6 ans dans la mesure où les recherches historiques, la rédaction des fiches biographiques et les fichiers audio sont réalisées par ressources du comité, soit : 25 x 15 € = 375 €

- Pour préparer la géolocalisation, Le Comité effectue le travail de propreté des sépultures concernées dont il assume le coût. La commune se charge de la remise en état maçonnerie si nécessaire.
- Le Comité met en place les cocardes du Souvenir Français sur chaque sépulture.
- Le Comité fournit et met en place les plaques signalétiques manquantes des « Morts pour la France » sur les sépultures concernées.
- Le Comité fournit à la municipalité la plaque tricolore signalant la mention « Cimetière géolocalisé » qui sera apposé à l'entrée du cimetière
- Le Comité est chargé de fournir au Siège du S.F les éléments pour la mise en ligne. (coordonnées géographiques, photos, textes, fichier audio)
- Une cérémonie sera organisée pour informer de l'action réalisée.
- La Commune prendra ensuite en charge l'entretien « maçonnerie » si nécessaire des sépultures géolocalisées. Le Comité se chargeant de leur entretien courant.
- En absence de famille restante, la Commune pourra intervenir pour une remise en état de la structure de la sépulture si nécessaire. Le modèle simple et de faible coût préconisé par le Souvenir Français (entourages type « bordure » et graviers blancs) sera privilégié.

Sont joints à la convention deux annexes apportant davantage de précision.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces s'y rapportant

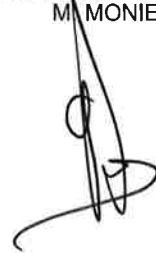
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2024

Le Maire
Thomas DUBOIS



Le secrétaire de séance,
M. MONIER Guy



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

L'an 2024, le 12 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 16/02/2024
Et
Publication ou notification du :
16/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

03_2024 – EXTENSION DU BATIMENT D'ACTIVITES :ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

- Vu l'article R.2123.1 et suivants du Code de la Commande Publique.
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 27 avril 2023 et publié sur le Journal d'annonces légales L'UNION ainsi que sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr, relatif à la procédure de dévolution des marchés de travaux relatifs au travaux d'extension du bâtiment d'activités de loisirs, culturelles et sportives.
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le lundi 20 novembre 2023 et publié sur le Journal d'annonces légales L'UNION ainsi que sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr, relatif à la relance des lots n°01 : Gros-oeuvre - Revêtement de façade & n°10 : Chauffage – Ventilation - Plomberie
- Vu le rapport d'analyse des offres final établi par la Maîtrise d'œuvre sur la base du règlement de consultation du Dossier de Consultation des Entreprises
- Vu l'avis de la Commission Marchés réunie le 1 er février 2024 à 18h00



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

– **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
0 – Démolitions	DEMOLAF	9 500,00 €
1 – Gros-œuvre - Revêtement de façade	BEC CONSTRUCTIONS CHAMPAGNE	229 000,00 €
2 – Charpente Bois	LES CHARPENTIER DU MASSIF	75 216,96 €
3 – Couverture et Bardage Zinc	DRIGET	51 391,61 €
4 - Revêtement de façade	Infructueux	- €
5 – Menuiseries extérieures – Serrurerie	A.P.B. Menuiseries	54 000,00 €
6 – Doublages – Cloisons – Faux-Plafonds-Menuiseries Intérieures	F.H. Aménagements d'Intérieurs	79 287,00 €
7 – Peinture	DECOR ET SOL LAURANT	22 498,45 €
8 – Revêtements de sols – Carrelages - Faïence	DECOR ET SOL LAURANT	31 812,42 €
9 – Electricité CFO et CFA	SEELEC	55 840,00 €
10 – Chauffage – Ventilation – Plomberie	S.A.R.L. NRJ	91 661,00 €
11 – VRD – Espaces Verts	S.R.T.P.	46 000,00 €
TOTAL		747 734,44 €

– **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes les modifications ultérieures s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2024

Le Maire
Thomas DUBOIS



Le secrétaire de séance,
M. MONIER Guy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

L'an 2024, le 12 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 16/02/2024
Et
Publication ou notification du :
16/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

04_2024 – DEMANDE DE DETR ET DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES AMENAGEMENTS DES ENTREES DE VILLE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de sécurité de la RD 303 et de la RD 308, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet sommaire, à 210 720 € HT soit 252 864 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	84 288 €	40 %
Région			
Département		42 144 €	20% ou 50 000 €
...			
Auto-financement			
Fonds propres		84 288 €	
Emprunt			
Total HT		210 720 €	



L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 210 720 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/02/2024

Le Maire

Thomas DUBOIS

Le secrétaire de séance,
M. MONIER Guy



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

L'an 2024, le 12 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Thomas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Le : 16/02/2024
Et
Publication ou notification du :
16/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

A été nommé(e) secrétaire : M. MONIER Guy

05_2024 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF SUR LE CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le tableau actuel des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial afin d'assurer les missions de coordination de France Services sur notre territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps complet à hauteur de 35 heures (soit 35/35^{ème}) d'agent de coordination France Services à compter du 01/04/2024
- L'emploi relève du grade de rédacteur territorial
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- Le tableau des effectifs sera modifié dès le recrutement de l'agent

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le



ID : 051-215104993-20240212-05_2024-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2024

Le Maire
Thomas DUBOIS



Le secrétaire de séance,
M. MONIER Guy